

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beaugard et tenue le 10 décembre 2018, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

**SONT PRÉSENTS** : Céline Beaugard, mairesse, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller.

**EST ABSENT** : Christian Bélisle.

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Jacques Brisebois, directeur général et Laurent Bourgie, coordonnateur des loisirs.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2018.12.233

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018.**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1. Résolution – Adhésion à l'assurance protection vie privée des élus et hauts fonctionnaires de l'UMQ.
  - 6.2. Résolution – Mandat à l'Union des Municipalités du Québec Achat de Chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019.
  - 6.3. Résolution – Allocation de 95 heures au service d'ingénierie de la MRC pour l'année 2019.
  - 6.4. Avis de motion – Règlement 2019-139 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019.
  - 6.5. Présentation – Projet de règlement 2019-139 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019.
  - 6.6. Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalités et autres avantages reçus par les élus.
  - 6.7. Dépôt des déclarations mises à jour d'intérêt pécuniaires des élus.
  - 6.8. Résolution – Appui à la déclaration de principe – Pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
  - 6.9. Résolution – Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la FQM
  - 6.10. Résolution – Embauche de madame Caroline Dupuis au poste de chargée de projets.
  - 6.11. Résolution – Adoption d'un politique contre le harcèlement en milieu de travail.
  - 6.12. Résolution – Autorisation aux procureurs de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de La Macaza.
  - 6.13. Résolution – Octroi d'une somme de 500\$ à l'action bénévole de la Rouge pour les paniers de Noël.

- 6.14. Résolution - Appui aux cercles de fermières des Laurentides.
- 7. **TRÉSORERIE**
- 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
- 8. **LOISIRS ET CULTURE**
- 8.1. Résolution – Autoriser Laurent Bourgie à agir au nom de la Municipalité dans le cadre de la demande de subvention au programme pêche en herbe de la FFQ et au programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du MFFP pour la fête de la pêche.
- 9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
- 10.1. Résolution – Demande de subvention pour l'entretien des chemins à double vocation auprès du ministère des Transports du Québec.
- 11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 12. **URBANISME**
- 13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Thibeault  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2018.12.234

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018.**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2018.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2018.12.235

**RÉSOLUTION – ADHÉSION À L'ASSURANCE PROTECTION VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES DE L'UMQ.**

**RÉSOLUTION REPORTÉE**

2018.12.236

**RÉSOLUTION – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de La Macaza a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Thibeault

*Et résolu à l'unanimité:*

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.12.237

**RÉSOLUTION – ALLOCATION DE 95 HEURES AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2019.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a octroyé en 2018 un mandat de planifications des travaux de voirie découlant du programme PIRL au service d'ingénierie de la MRC, en prévision des travaux à réaliser entre 2019 et 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite programmation a été réalisée et qu'elle prévoit diverses actions en 2019 en lien avec les travaux à venir sur le chemin de l'Aéroport, le chemin du Lac Caché, le chemin des Chutes, et le chemin du Lac Chaud;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'ingénierie de la MRC estime que 95h seront nécessaires pour réaliser les actions prévues en 2019 (plans et devis, demande d'aide financière...);

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'ALLOUER** une banque de 95h au service d'ingénierie de la MRC pour l'année 2019 au taux horaire fixé à 65\$.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-139 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019.**

Je, Brigitte Chagnon, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019 sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 2018-139 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019.**

La présentation du projet de règlement 2018-139 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019 est effectuée par Jacques Brisebois, directeur général.

**DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉS ET AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS.**

En conformité avec les dispositions de l'article 6 de la *loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le secrétaire trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membres du conseil municipal depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Puisqu'aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage n'a été déclaré par les élus au cours de la période visée, le registre est vierge.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS MISES À JOUR D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS.**

En conformité avec les articles 357 et 358 de la loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, les membres du conseil municipal déposent une déclaration mise à jour divulguant leurs intérêts pécuniaires.

2018.12.238

**RÉSOLUTION – APPUI À LA DÉCLARATION DE PRINCIPE – POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme est dispersée dans de nombreux textes législatifs et autres politiques, éparpillés entre autant de domaines, et se déploie sans vision d'ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** cet éclatement décisionnel est responsable, dans les collectivités, de nombreuses incohérences dont les conséquences environnementales, sociales et économiques sont coûteuses pour l'ensemble de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement des milieux de vie et la gestion économe du territoire reposent à la fois sur les actions de l'État et sur celles des instances municipales, sans oublier les citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux – en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé publique, de mise en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres – dépend d'une plus grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales;

**CONSIDÉRANT**, à titre d'exemple, qu'en faisant de l'aménagement du territoire un chantier prioritaire du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, l'État y a énoncé non seulement ses propres intentions, mais aussi ses attentes envers la participation active des municipalités, tant urbaines que rurales, à la lutte contre les changements climatiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** et de signer la *Déclaration de principes pour une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme rédigée par l'Alliance Ariane.*

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.12.239

**RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA FQM.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit renouveler son adhésion pour l'année 2019 en payant la cotisation établie par la FQM;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin

**DE RENOUELLER** l'adhésion de la Municipalité de La Macaza à la FQM pour l'année 2019 au montant de 1601,50\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Cotisations associations et abonnements* portant le numéro de folio 02-130-00-494.

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.12.240

**RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME CAROLINE DUPUIS AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel de candidatures pour un nouveau poste-cadre de chargé de projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne qui sera titulaire du poste aura à contribuer à l'avancement des divers projets en cours au sein de la municipalité dans des domaines variés tels que le développement économique, le tourisme et l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu un grand nombre de candidatures et que suite à un processus de sélection rigoureux, la candidature de madame Caroline Dupuis a été retenue à l'unanimité par le comité de sélection;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

**DE PROCÉDER** à l'embauche de madame Caroline Dupuis au poste-cadre de chargée de projets selon les conditions prévues au contrat rédigé à cet effet par la direction.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.12.241

**RÉSOLUTION – ADOPTION D'UN POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL.**

**CONSIDÉRANT QUE** la *loi sur les normes du travail* a été modifiée afin que tous les employeurs se dotent d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a élaboré une telle politique basée sur le modèle proposé par l'Union des municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite politique a été distribuée aux élus et qu'elle sera également distribuée aux employés;

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique remplacera la politique sur le harcèlement psychologique adoptée par le conseil municipal en 2016 et qui ne traitait pas spécifiquement du harcèlement sexuel;

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charette

Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la nouvelle politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel;

**D'ABROGER** l'ancienne politique de la municipalité portant uniquement sur le harcèlement psychologique.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois

Directeur général

2018.12.242

**RÉSOLUTION – AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA.**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-13089-11-18, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2019;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claude Côté et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de La Macaza en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claude Côté et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de La Macaza faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois

Directeur général

2018.12.243

**RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE SOMME DE 500\$ À L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE POUR LES PANIERS DE NOËL.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite contribuer aux paniers de Noël offerts par l'Action bénévole de la Rouge aux personnes démunies de notre collectivité;

**CONSIDÉRANT QUE** les paniers de Noël permettent d'aider une quinzaine de familles macaziennes et de dépanner, au total, une trentaine de personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la fête des ethnies de 2018, des dons ont été recueillis pour les paniers de Noël;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** une somme de 500\$ qui inclue la contribution municipale et les dons recueillis pour les paniers de Noël 2018 de l'Action bénévole de la Rouge.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Contribution aux organismes* portant le numéro de folio 02 460 00 970.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général



2018.12.244

**RÉSOLUTION - APPUI AUX CERCLES DE FERMIÈRES DE LA VALLÉE DE LA ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CISSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charrette

Et résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** les Cercles de Fermières de la Vallée de la Rouge les reconnaissant comme des OSBL admissibles à la location de salle gratuite à la Municipalité et admissibles aux tarifs avantageux en ce qui concerne les photocopies, et ce, en vertu des dispositions énoncées dans le règlement 2017-126 relatif à la tarification de certains services municipaux;

**DE SIGNIFIER** l'appui de la Municipalité aux Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès d'autres municipalités.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.12.245 **TRÉSORERIE**  
**RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste officielle des comptes à payer de novembre 2018 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 38 248.17\$  
REMISES D.A.S. : 19 124.61\$  
COMPTES PAYÉS AU 4 décembre 2018 : 32 537.44\$  
COMPTES FOURNISSEURS : 13 022.71\$  
TOTAL : 102 932.93 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Thibeault  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de novembre 2018.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.12.246 **LOISIRS ET CULTURE**  
**RÉSOLUTION – AUTORISER LAURENT BOURGIE À AGIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PÊCHE EN HERBE DE LA FFQ ET AU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU DU MFFP POUR LA FÊTE DE LA PÊCHE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité organise annuellement une fête de la pêche, conjointement avec les bénévoles de l'Association des propriétaires du Lac Chaud;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la fête de la pêche 2019, une demande de subvention peut être déposée par la Municipalité au Programme « Pêche en herbe » de la Fédération de la Faune du Québec et au programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

**DE DÉSIGNER** le coordonnateur aux loisirs, Laurent Bourgie, en tant que responsable du dépôt desdites demandes de subvention au nom de la Municipalité de La Macaza.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.12.247

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**  
**RÉSOLUTION – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À**  
**DOUBLE VOCATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de La Macaza, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS/AN
Lac Chaud et chemin de l'Aéroport	12,739km	Bois	1642

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Thibeault

Et résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 12,739 km.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
 Jacques Brisebois  
 Directeur général

**HYGIÈNE DU MILIEU**  
**URBANISME**  
**TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**RÉSOLUTION-LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018.12.248

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h53.

**ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Céline Beaugard

---

Jacques Brisebois